

Montréal, le 11 avril 2012

Par dépôt électronique (SDE)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet Demande de modification des tarifs et conditions de distribution
d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur
n'émettant pas de radiofréquences
Dossier Régie : R-3788-2012**

Cher confrère,

La Régie accuse réception de votre lettre de ce jour par laquelle vous requérez un délai additionnel pour déposer les commentaires du Distributeur sur les budgets de participation dans le dossier mentionné en titre.

Compte tenu des motifs invoqués au soutien de votre demande, la Régie accepte de proroger le délai pour le dépôt de vos commentaires jusqu'à **12h, le 12 avril 2012**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as